

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2086 Décisions concernant les Ministères.

n° 2086

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

31 décembre 1965

Numéro JO

n° 2 du 01/02/1966

Date du numéro

1 février 1966

TEXTE INTÉGRAL

Sont titularisés dans leur emploi et nommés instituteurs de 2e classe, le échelon du Cadre territorial de l'Enseignement public, pour compter du 1 janvier 1966, avec une ancienneté conservée d'un an, les instituteurs stagiaires de 2° classe déclarés recus aux épreuves orales et pratiques du C.E.A.P. (session 1965). dont les noms suivent : MM. Alaoui Abdoul Magid, Fouad Ahmed Saleh Farah. Mme Ismaël (Hélène, Mariam), née Haïd, institutrice stagiaire de 2e classe, qui n'a pas été déclarée, reçue aux épreuves orales et pratiques du C.E.A.P est astreinte à une deuxième année de stage.